

Ecole communale de Spontin

Nous souhaiterions qu'une réflexion puisse être menée au niveau communal sur des améliorations à court et moyen terme à réaliser à l'école fondamentale communale de Spontin.

Les phases d'extension successives par lesquelles l'école est passée, certaines mieux réussies sur le plan pratique et fonctionnel que d'autres, ont donné naissance à une configuration non intégrée des locaux et espaces,. Ceci est compensé par un environnement calme, verdoyant et sécurisant. Par rapport aux nouveaux quartiers de la Haie-Collaux et du Bailoy, on note aussi le caractère excentré de l'implantation. Plusieurs arguments plaident par ailleurs en faveur d'une réflexion de fond sur le devenir et les besoins de cette école:

- Spontin a été retenu comme «noyau d'habitat» dans le cadre de l'exercice lancé par la Région wallonne
- Spontin dispose encore d'une réserve foncière importante vers la Haie-Collaux et le Bailoy (RUE lancé en 2013 en vue d'affecter la totalité de la ZACC à de l'habitat) qui va générer de nouveaux besoins sur le plan scolaire
- Ne pas offrir des infrastructures scolaires de qualité «normale» à Spontin équivaut à pousser les enfants vers les nombreuses écoles de Ciney ou d'Assesse.
- Plusieurs enseignants sont particulièrement motivés à favoriser une utilisation intelligente de l'informatique en classe. Cette compétence pédagogique pourrait devenir une «marque de fabrique» de l'école

Dans le tableau qui suit, nous avons repris une série de problématiques propres à l'école et pour lesquelles, nous esquissons une ou plusieurs pistes de solutions. En fonction de l'ampleur des travaux qui seront jugés nécessaires et de l'analyse des besoins générés par le statut de noyau d'habitat de Spontin, une réflexion sur un changement d'implantation de l'école pourrait aussi être menée.

Points d'attention à améliorer à court et moyen terme	Questions ? Pistes de solutions	
1. <u>Compétences pédagogiques liées à la formation en éducation physique et psychomotricité</u> : Absence de salle de gymnastique. Les cours de gymnastique se donnent très partiellement dans les locaux servant de réfectoire et, en grande partie, à l'extérieur («athlétisme du hêtre pourpre»...). Les salles de réfectoire ne sont pas conçues pour des cours de gymnastique (plafond trop bas, revêtement de sol en carrelage, pas de tapis, très peu de matériel).	Comment concevoir l'aménagement d'une salle de gymnastique correcte ? (peut-être via des modules conçus à cette fin -si cela existe- ou via l'aménagement -par exemple sur de la Carrière de la Rochette ?- d'une petite infrastructure sportive utilisable comme local de gym)	H

Points d'attention à améliorer à court et moyen terme	Questions ? Pistes de solutions	
2. <u>Matériel pédagogique</u> : l'école ne dispose que de deux lignes Internet dont le débit est apparemment très faible: pas de réseau Wifi suffisant sur les différentes implantations.	Pourrait-on vérifier le débit maximum théorique des solutions Belgacom et Voo, choisir le meilleur fournisseur et remplacer les modems-routeurs actuels pour installer un bon réseau Wifi ?	H
3. <u>Mise en conformité électrique</u> : l'installation électrique est obsolète et non conforme dans la partie «classes maternelles» - risque électrique important	Pourrait-on réaliser une mise en conformité de l'éclairage et des installations électriques dans les parties les plus anciennes du bâtiment ?	H
4. Problème d'humidité (moisissures) sur les murs intérieurs des classes maternelles -dus à un problème de ventilation (nouveaux châssis)	Ne devrait-on pas installer des VMC dans les locaux concernés ?	M
5. La cour supérieure présente un vaste espace en gravier (avec pierres ou roches affleurantes) qui n'est pas sécurisant pour les jeux d'enfants.	Ne faudrait-il pas installer un nouveau revêtement de sol à cet endroit ?	M
6. L'escalier extérieur face à l'école (vers la rue des Rivières) ne dispose toujours pas d'une rampe.	Ne pourrait-on pas faire réaliser une rampe d'escalier ?	M
7. Dans sa configuration actuelle, les diverses zones de classes sont non communicantes, imposant de longs passages par les cours et escaliers.	Si l'on maintient l'école sur ce site, ne devrait-on pas envisager la construction de deux classes en second niveau au-dessus du premier niveau (4 m au moins sous plafond) des bâtiments les plus anciens ? Ceci permettrait de «compactifier» l'implantation. A cette occasion, les points 3 et 4 pourraient aussi être réglés.	Réflexion de fond à mener